

SÉANCE DU 24 JUIN 1888.

PRÉSIDENCE DE M. HOUZÉ.

La séance est ouverte à 2 ¹/₂ heures de relevée.

Le procès-verbal de la séance de mai est adopté.

Ouvrages présentés. — *On the humerus of Euclastes*, par Louis Dollo, membre effectif.

Les dernières étapes de la généalogie de l'homme, par M. P. Topinard, membre honoraire.

Un coup d'œil sur la création, d'après la genèse et la science, par Pedro Nada.

Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique, 1888, 5.

Correspondenz-Blatt der deutschen Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte, Mai 1888.

The Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland, february and may 1888.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

Correspondance. — M. Lohest s'excuse de se voir forcé de remettre à une prochaine séance la communication qu'il avait annoncée sur les fouilles d'un puits préhistorique sur les bords de la Mehaigne.

M. Vanderkindere remercie la Société de la lettre de félicitations qui lui avait été adressée à l'occasion de sa nomination de membre effectif de l'Académie royale de Belgique.

M. Louis Navez remercie la Société de sa nomination de membre effectif, et M. le capitaine d'état-major Coquilhat de sa nomination de membre honoraire.

M. G. de Mortillet, membre honoraire, annonce l'envoi de la collection du journal *l'Homme*, qu'il a dirigé pendant quatre ans. — Remerciements.

RAPPORT SUR DES DEMANDES D'ÉCHANGE DES PUBLICATIONS.

M. V. JACQUES, au nom de la Commission à laquelle ont été renvoyées les demandes d'échange du *Bulletin* de la Société avec le *Bulletin* de l'Institut archéologique liégeois et avec la *Crónica científica*, propose que la première des demandes soit favorablement accueillie. Il importe, en effet, dit-il, que notre Société recherche avec empressement toutes les occasions d'entrer en relation avec les autres sociétés scientifiques du pays qui poursuivent un même but. Les rapports des sociétés archéologiques avec la Société d'anthropologie ont été nettement définis par M. van Overloop à propos de la demande d'échange de publications émanant du Cercle archéologique d'Enghien. Nous ne pouvons à cet égard que nous rallier aux considérations qu'a si bien fait valoir notre honorable collègue.

Pour ce qui concerne l'échange proposé par la *Crónica científica*, la commission ne voit pas les mêmes raisons pour émettre une réponse favorable. S'il est désirable d'un côté que la Société d'anthropologie de Bruxelles puisse faire connaître ses travaux en Espagne par l'intermédiaire d'un journal des plus estimables et des plus répandus, il faut reconnaître d'un autre côté que la *Crónica científica* contient, à en juger par l'unique fascicule qui nous a été transmis à titre de spécimen, des articles se rapportant aux sciences les plus diverses, mais parmi lesquelles les sciences anthropologiques semblent tenir une place des plus minimes. En conséquence, il y aurait lieu, avant que la Société puisse se prononcer sur cette demande, de rechercher, par l'examen d'un certain nombre de fascicules, s'il serait de notre intérêt réel de posséder dans notre bibliothèque l'importante publication de Barcelone.

Les propositions de la Commission mises aux voix sont adoptées à l'unanimité.

PRÉSENTATION DE PIÈCES DE LA COLLECTION DE M. DE PUYDT.

M. DE PUYDT a envoyé à l'examen des membres de la Société quelques pièces importantes de ses collections. Il a regretté de ne pouvoir présenter lui-même ces pièces à propos de quelques-unes desquelles il sollicite l'avis de ses collègues. Les notes qui y sont jointes sont donc communiquées par le secrétaire général.

1. « Fragment de bois de cerf trouvé dans la Meuse lors de la construction du pont d'Ombret. Il se pourrait, dit la note, que la cavité médullaire du côté le plus large eût servi de gaine à une

petite hachette de pierre et que dans la cavité médullaire du côté le plus étroit on eût fixé un manche. » La pièce est accompagnée d'une petite hachette faite d'une roche basaltique d'un brun grisâtre, à bords plats, analogue comme forme aux haches des cités lacustres de la Suisse.

Il s'agit de l'extrémité d'un bois de cerf dont l'andouiller principal est brisé et dont le bord de la cavité médullaire du côté de la racine offre des traces de sciage ou de polissage : c'est de ce côté que s'adapterait la hachette. L'un des membres présents fait observer que, bien que la hachette que M. de Puydt a jointe à cette gaine, semble au premier abord s'adapter à l'ouverture de la cavité médullaire, ses dimensions sont trop grandes pour que l'on ait pu obtenir une fixité et une solidité suffisantes. M. DE PAUW, faisant remarquer le peu de profondeur de la cavité, émet des doutes sur l'hypothèse présentée par M. de Puydt : une hachette plus petite que celle qui accompagne la pièce eût même été difficilement fixée dans une cavité qui ne mesure pas plus de deux centimètres de profondeur. D'autre part, le peu d'épaisseur des bords des cavités semble écarter à la fois la présence d'un manche du côté de l'andouiller et d'une hachette du côté de la racine.

Cet avis est partagé par la plupart des autres membres.

2. « Dessin, grandeur naturelle, d'un instrument en bois de cerf percé vers le milieu d'un trou rond pour l'emmanchure et usé en biseau à l'une de ses extrémités. Le pourtour de l'orifice du trou est usé et poli. L'original appartient au Musée de Liège, il a été trouvé à Gentbrugge, près de Gand, en 1868, probablement lors des travaux d'approfondissement du canal de Terneuzen. »

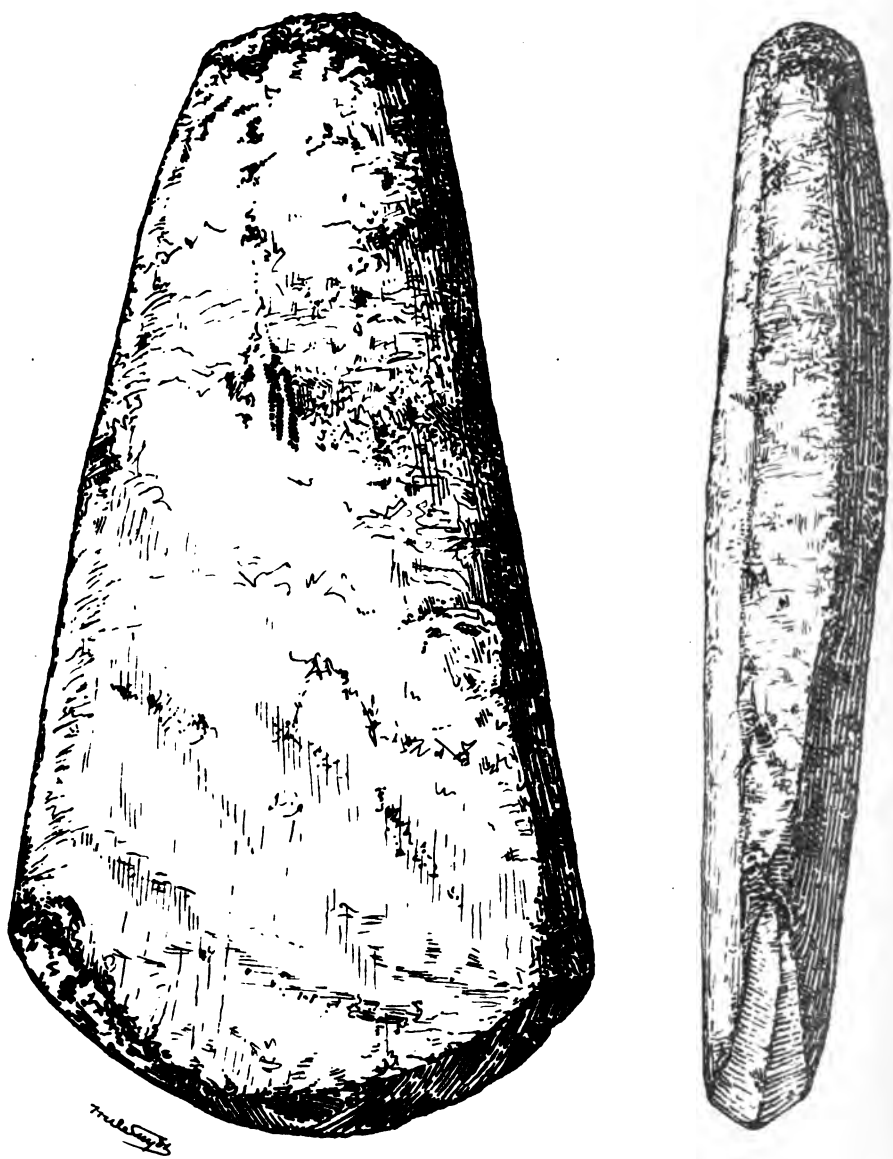
M. V. JACQUES fait remarquer que les pièces de ce genre, les haches-marteaux en bois de cerf, sont, en général, assez rares, surtout celles qui, comme celle-ci, à en juger par le dessin, sont intactes. M. Ubaghs en a recueilli quelques-unes au cours des fouilles de la cité lacustre près de Maastricht : la plus belle mesure 40 centimètres de longueur ; celle de M. de Puydt en a 30. De même que pour cette dernière, l'ouvrier qui l'a fabriquée a profité du point où se détache un andouiller pour forer le trou. Il y aurait peut-être lieu de rapprocher ces faits que les pièces de M. Ubaghs proviennent d'une cité lacustre et que dans les environs de Gentbrugge, à Mendonck, M. van Overloop serait porté à croire à l'existence d'établissements semblables. M. Cels a aussi dans ses collections une hache-marteau en bois de cerf, mais M. Jacques croit se rappeler que celle-ci provient de Spiennes.

3. Deux silex chelléens trouvés dans des grottes de la province de Liège. L'un d'eux provient du Trou-Sandron où notre collègue, M. le baron Alfred de Loë, a autrefois signalé la présence de l'*Elephas primigenius*.

Ces deux pièces sont des « coups de poing » chelléens dont le talon est formé par la croûte naturelle du silex. La première est revêtue d'une patine blanche qui paraît très épaisse; la taille en est plus grossière que celle de la seconde; il est cependant très facile de reconnaître que l'instrument a été approprié pour servir à couper et à scier: le bord inférieur, quand la pièce est saisie de manière à ce qu'elle « tombe bien dans la main », est à peu près rectiligne; l'autre bord est irrégulièrement esquillé. Les dimensions de la pièce sont: longueur, 0^m,122; largeur, 0^m,084; épaisseur maxima, 0^m,025.

L'autre pièce présente une remarquable appropriation de ses deux bords latéraux. Comme l'a fait observer M. JACQUES, la pièce « tombe bien en main », c'est-à-dire qu'elle peut être prise de manière que la main ne soit nullement blessée par les arêtes et par les saillies de la surface, l'un ou l'autre bord étant tourné vers le bas. Mais tandis que l'un des bords plus mince offre une taille d'appropriation sur les deux faces et a vraisemblablement servi de couperet, l'autre plus épais présente depuis le talon jusqu'à sa pointe, qui est arrondie, des traces d'esquillement d'un seul côté, du côté où en présenterait un grattoir de l'époque néolithique quand on le saisit le pouce appliqué sur la face naturelle. Cette pièce a donc été appropriée pour servir à un droitier de couteau et de racloir. Elle a à peu près les mêmes dimensions que la pièce précédente; généralement les instruments chelléens qui ont servi de grattoir ou de racloir sont un peu plus petits. Enfin, le bloc de silex utilisé pour sa confection a été choisi de telle façon que sa forme et ses dimensions se rapprochaient autant que possible de celles de l'instrument que le tailleur de pierres voulait fabriquer. En effet, les traces de la croûte naturelle du bloc de silex se voient non seulement du côté du talon, mais encore sur les deux faces, et l'on comprend d'autant mieux qu'elles aient été respectées qu'elles concourent à assurer la fixité de l'instrument dans la main. La patine de cette pièce est brillante et lustrée et paraît peu épaisse.

4. « Instrument chelléen des exploitations de phosphates de Mesvin. » Cet instrument porte bien tous les caractères de la station d'où il provient, caractères qui ont permis à notre collègue M. Delvaux la création du type mesvinien. C'est une pièce grossièrement taillée à grands éclats, épaisse, lourde, en silex à patine brunâtre.



LISSOIR EN PIERRE VERTE. (COLLECTION DE M. DE PUNDT.)

Ses dimensions sont : longueur, 0^m,115; largeur, 0^m,095; épaisseur, 0^m,043. Le talon est rectiligne et taillé en biseau épais; les bords sont irréguliers; l'un d'eux paraît martelé de façon que l'émoussement des arêtes permette la préhension à pleine main. Cet instrument peut avoir servi de « coup de poing » et de racloir. La remarque qui a été faite à propos de la pièce précédente trouve également son application ici : le bloc-matrice a été choisi de manière à permettre la fabrication de l'instrument avec le moins de travail possible; la croûte naturelle du rognon de silex existe en partie sur l'une des faces, et des traces de croûte sont visibles sur l'autre.

5. « Hache (?) en pierre verte, trouvée a Moha (Pl. VI). » La note de M. de Puydt ajoute : « J'appelle votre attention sur ce qui est ou devrait être le tranchant : il paraît poli ! L'instrument n'est-il pas achevé ? Connaissez-vous des objets semblables en Belgique ? »

M. V. JACQUES, répondant d'abord à cette dernière question, dit qu'il ne connaît pas d'objet semblable en Belgique, mais que si la pièce est rare ici, il n'en est pas de même ailleurs : il la connaît par les descriptions et les figures qui en ont été données. Toutefois cette pièce est remarquable par certaines particularités.

Tout d'abord cet instrument n'est pas une hache non achevée ou dont le tranchant serait plus ou moins émoussé par l'usage, mais un lissoir.

Les lissoirs affectent les formes les plus diverses, mais la forme de hache, comme c'est le cas ici, est la plus fréquente : la seule différence avec une hache, c'est que le tranchant est remplacé par une surface plate, ordinairement transversale ou en biseau ou double; quelquefois les deux extrémités ont servi de lissoir. Ces instruments sont très souvent de roches dioritiques.

La pièce de M. de Puydt, donc, a la forme d'une hache : elle mesure 0^m,145 de longueur, 0^m,075 de largeur du côté du tranchant et 0^m,030 du côté de la crosse; l'épaisseur maxima vers cette dernière extrémité est de 0^m,020, l'épaisseur vers le lissoir de 0^m,011; les faces sont convexes, les bords sont arrondis, de même que la crosse. La base servant de lissoir n'est pas aplatie suivant une droite perpendiculaire au grand axe, mais elle affecte dans son ensemble la forme curviligne d'un tranchant de hache et elle est formée par deux surfaces convexes en biseau disposées de telle façon que, quand on regarde l'instrument, chacune d'elles empiète seulement sur la partie droite de la face : cette disposition est très remarquable et peu commune.

6. « Hache en pierre verte, trouvée à Belgrade (Namur). Traces de sciage sur l'une des faces; tranchant très émoussé, ce qui est rare dans les pièces de cette espèce. »

M. V. JACQUES. — Cette dernière remarque est juste : les haches de pierres vertes ne sont jamais ébréchées, mais la pièce de roche cristalline qui nous est présentée sous cette rubrique, est encore une fois, non pas une hache, mais un lissoir ou plutôt un fragment important, la moitié inférieure, d'un lissoir. Il est à remarquer, en effet, que le tranchant très émoussé dont parle M. de Puydt présente en plusieurs points des parties polies appartenant à la surface d'un lissoir; ce qui a empêché notre honorable collègue de reconnaître ce fait, c'est que la majeure partie de la surface lissante a été remartelée intentionnellement. Je dis intentionnellement, car si l'altération de cette surface était due au choc des instruments aratoires, par exemple, elle aurait vraisemblablement porté en même temps sur les bords latéraux de l'instrument, qui sont relativement intacts. Je ne puis toutefois pas me prononcer sur la raison d'être de ce martelage qui paraît ancien : il est peu probable que l'on se soit servi d'une roche assez peu résistante sur les parties non polies pour pouvoir être rayée par l'ongle, pour en faire un percuteur.

L'instrument intact pouvait avoir 0^m,16 de longueur environ : il en reste un fragment de 0^m,083; la largeur maxima est de 0^m,075, la largeur minima de 0^m,062; l'épaisseur de 0^m,013 seulement, moindre que celle des pièces de cette dimension. Les bords sont minces, aplatis; les angles de la partie lissante sont largement arrondis par le prolongement de la surface lissante. L'une des faces est plus bombée que l'autre; cette dernière offre, comme l'indique M. de Puydt, des traces de sciage; en effet, deux raies concaves, polies, plus ou moins profondes, courent l'une à côté de l'autre le long de cette face vers le tiers de sa largeur, et une gouttière plus large, moins profonde, moins polie au toucher, se constate vers le milieu de la largeur.

On a beaucoup discuté sur la présence de ces entailles sur les haches polies et sur d'autres instruments : on a dit, quand on les a trouvées sur des haches de silex, qu'elles étaient destinées à recevoir une éclisse afin d'assurer la fixité de l'emmanchement. Dans ce cas, il s'agirait évidemment d'une rainure intentionnelle. Mais sur les pièces de silex elles sont très rares, tandis que sur les pièces de roches cristallines elles sont, au contraire, très communes et elles existent sur les côtés et sur les faces. Quand elles existent sur les côtés, on peut encore admettre qu'elles ont été pratiquées

intentionnellement : le sciage aurait enlevé des parties pouvant encore, vu la rareté relative de la roche, être utilisées. Ou bien on polissait une plaque plus large que l'on débitait ensuite en fragments de la grandeur voulue par un sciage sur les deux faces : on polissait ensuite les arêtes de section. Ces hypothèses sont admissibles pour certaines pièces, comme le prouvent d'ailleurs des instruments inachevés ; elles n'expliquent cependant pas d'une manière satisfaisante la présence de rainures profondes sur des pièces évidemment trop étroites pour que l'on ait songé à les partager en deux. Faut-il y voir une rainure accidentelle ? Cela me paraît bien peu probable, étant donnés les soins que nos ouvriers préhistoriques mettaient à façonner leurs instruments.

Pour la pièce qui nous occupe, il y aurait peut-être lieu d'admettre une autre explication : la surface presque plane sur laquelle s'observent les rainures n'indique-t-elle pas qu'elle a été obtenue tout entière par le sciage ; la pièce aurait été séparée d'un bloc plus gros, et l'instrument qui servait de scie aurait dévié à plusieurs reprises (*). La forme même des rainures parallèles, dont l'un des bords est plus tranchant que l'autre, pourrait s'expliquer de cette façon. Quant à savoir quel était l'instrument qui servait de scie pour débiter en plaques assez minces les blocs-matrices, c'est une question plus difficile à résoudre. Le métal n'était pas connu, la scie de silex était probablement trop épaisse pour cette opération. A-t-on employé une lamelle de bois dur, du sable et de l'eau ? Je laisse la question ouverte.

Un autre point qu'il serait intéressant d'élucider, c'est la nature et la provenance des roches qui ont servi à la fabrication de ces deux lissoirs. Mais, de même que pour ce qui concerne les pièces suivantes, il y aurait lieu, me semble-t-il, d'ajourner la discussion sur ce sujet.

7. « Quelques échantillons de silex trouvés dans des grottes de l'âge du mammouth, dont la matière première pourrait provenir du pays. »

M. V. JACQUES. — M. de Puydt, M. Lohest et quelques autres membres de la Société soutiennent, vous le savez, que beaucoup des silex quaternaires des cavernes qu'ils ont explorées proviennent des couches crétacées de Belgique. Vous savez aussi que notre

(*) C'est l'opinion de M. de Puydt qui possède d'autres pièces d'origine suisse, pour lesquelles cette explication s'impose.

honorables collègues, M. Dupont, prétend au contraire que tous les silex des cavernes ont été importés des pays voisins. En 1873, notamment, c'est l'opinion qu'il a soutenue au Congrès d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Bruxelles : « Le silex employé dans toutes les cavernes des provinces de Namur et de Liège, disait-il ⁽¹⁾, provient toujours de localités champenoises situées à plus de 35 lieues du centre de nos provinces..... Toutes les variétés du silex de la craie blanche des terrains belges sont différentes du silex qui a été taillé dans nos cavernes..... La comparaison des silex taillés des cavernes avec les collections minéralogiques formées spécialement dans ce but, dans le Limbourg et dans la Hesbaye, ne laisse pas non plus de doutes sur les dissemblances de la matière. » L'opinion de M. Dupont est encore la même aujourd'hui : « Comme matière première, M. Éd. Dupont, à qui j'ai soumis le résultat de mes fouilles, dit M. Rucquoy, dans sa *Note sur les fouilles faites en 1879 dans la caverne de Spy* ⁽²⁾, a reconnu de très nombreux outils identiques à ceux des cavernes de la Lesse, fabriqués en silex de la Champagne, dont le savant directeur du Musée d'histoire naturelle a pu retrouver le type à Vertus; puis des outils beaucoup moins nombreux, taillés dans un silex grossier, d'apparence oolithique, que M. Dupont a signalé comme se rencontrant en place à Vouziers, le long du cours français de la Meuse. »

Pour ma part, l'identité des formes des instruments quaternaires de nos troglodytes avec ceux de la France n'est pas douteuse, et la portée de cette démonstration due à M. Dupont est très grande au point de vue ethnique. Mais que tous les silex des cavernes de la Belgique viennent de la Champagne et de la Meuse française, c'est là un fait qui demande, semble-t-il, encore confirmation. Cette question d'ailleurs a été soulevée au sein de la Société, et nous serions très désireux d'en avoir une solution définitive. En attendant, nous ne pouvons nous prononcer, à la suite d'un examen sommaire, sur la provenance des échantillons qui sont présentés par M. de Puydt.

Nous pouvons ajouter que si notre honorable collègue désire que ses échantillons soient soumis à l'examen de ceux de nos membres qui sont compétents en matière de minéralogie, il serait bon qu'il indiquât exactement les stations où ils ont été recueillis.

⁽¹⁾ *Compte rendu du Congrès*, p. 405.

⁽²⁾ *Bull. de la Soc. d'anthrop. de Bruxelles*, t. V, p. 321. — Voir en outre : *Les populations quaternaires dans le Hainaut et la province de Namur*, par M. DUPONT, in *BULL. DE LA SOC.*, t. IV, p. 162.

8. Silex chelléen trouvé à la surface du sol à Tilff, à la cote 200, par M. L. Fredericq. — C'est, croit M. de Puydt, la seule pièce chelléenne trouvée en dehors des cavernes dans la province de Liège.

M. V. JACQUES. — Cette pièce offre tous les caractères d'un silex chelléen. C'est une hache ou coup de poing de formes massives, taillé à grands éclats, d'un silex gris avec patine jaune brun d'une apparence cireuse. La pointe, qui pouvait ajouter un pouce environ à la longueur de la pièce, a été brisée récemment. Cet instrument mesure 15 centimètres de longueur, sur 105 millimètres de largeur et 55 millimètres d'épaisseur maximum. L'une des faces est presque plane, l'autre est au contraire fortement bombée; les bords sont assez irréguliers; la croûte naturelle du silex est conservée du côté du talon et des traces de cette croûte peuvent être relevées sur les deux faces.

Il est certain qu'il se trouve dans notre pays des plateaux dénudés qui ont servi de station aux hommes quaternaires. A la surface du sable tertiaire de nos plateaux on constate souvent les traces de stations néolithiques, les causes qui ont guidé les populations à l'époque de la pierre polie à occuper ces lieux ayant été les mêmes que celles qui avaient déterminé le choix des populations antérieures.

Il est cependant difficile le plus souvent d'attribuer avec certitude telle catégorie de silex à l'époque quaternaire et telle autre à l'époque néolithique: il est rare de tomber sur des pièces aussi caractéristiques que la hache chelléenne de Tilff. Les uns se laissent guider dans leur détermination par la grossièreté de forme des instruments, les autres par la différence de patine.

Je dois dire qu'à la vérité ni l'un ni l'autre de ces caractères n'ont de valeur absolue à mes yeux.

La question de la patine du silex n'est pas encore résolue d'une manière satisfaisante, soit que l'influence de la nature et de la provenance de la matière première ne soit pas suffisamment établie, soit que certaines causes qui nous échappent encore agissent surtout dans la formation de la patine. Ainsi l'un de nos collègues, M. Tiberghien, a recueilli dans l'une des stations qu'il explore, à la surface d'un terrain uniquement composé de sable bruxellien, côte à côte, des silex qui semblent au premier abord de même nature, mais dont les uns offrent une patine blanche très épaisse, les autres une patine blanche assez mince; d'autres enfin ne paraissent pas avoir

de patine du tout. Faut-il arguer d'un long espace de temps entre le dépôt en cet endroit des trois séries de pièces? Les caractères de la taille sont cependant les mêmes, et le long espace de temps qui sépare l'époque de ce dépôt ou de ces dépôts et nos jours est suffisant pour déterminer la formation d'une patine très épaisse sur tous les silex. S'agit-il de silex profondément enfouis dans le sol et d'autres qui seraient restés à la surface? La perméabilité du sable à l'air et à l'eau est cependant telle que toutes les pièces auraient pu présenter la même patine, d'autant plus que le défrichement des bois qui ont existé sur cette colline et le défoncement du sol par l'agriculture de nos jours ne peuvent pas avoir amené des remaniements bien profonds.

Quant à la forme, j'ai trouvé moi-même à la surface du limon, dans une station néolithique, des pièces de forme tellement grossière qu'un archéologue non prévenu n'hésiterait pas à les rapporter aux périodes les plus anciennes de l'industrie de la pierre taillée : elles présentent en effet beaucoup d'analogie avec certaines pièces du Mesvinien.

On a cependant signalé en Belgique quelques instruments évidemment quaternaires rencontrés à la surface des collines dénudées formées de sable tertiaire. L'un de nos plus infatigables chercheurs, M. le Dr Cloquet, de Feluy, dit en avoir trouvé dans une des stations du bois de la Houssière; un autre de nos collègues, M. Louis Siret, en possède qu'il a ramassés dans le bois d'Héverlé, près de Louvain, et il en existe probablement beaucoup d'autres encore.

La hache de Tilff n'est probablement pas la seule pièce que les hommes quaternaires ont laissée dans ces environs, et nous souhaitons que M. de Puydt ne retrouve pas seulement, comme il l'espère, la pointe perdue de son instrument, mais beaucoup d'autres pièces datant de la même époque.

M. LE PRÉSIDENT propose de voter des remerciements à M. de Puydt, qui a bien voulu nous soumettre quelques pièces intéressantes de sa collection, et à M. Jacques, pour la façon dont il a présenté les pièces de M. de Puydt. (*Applaudissements.*)

La séance est levée à 3 1/2 heures.
